



Etats financiers 2014

SYNDICAT GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE PUBLIQUE, DE
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS POITOU-
CHARENTES

21 BIS RUE ARSENE ORILARD – 86000 POITIERS

05.49.88.15.82

poitou-charentes@sgen.cfdt.fr

Les états financiers du Sgen-CFDT Poitou-Charentes se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 par les données suivantes :

Total du Bilan	30 548 €
Produits d'exploitation	26 194 €
Résultat de l'exercice	(2478) €

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2014, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations. Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

Bilan au 31/12/2014

Actif	2014	2013
Actif immobilisé		
Mobilier		
Amortissement		
Produits à recevoir		
Produits non parvenus au 31/12	3 000 €	3 000 €
Disponibilités		
Crédit coopératif PC	5 316 €	6 986 €
Crédit Mutuel La Rochelle	4 395 €	4 579 €
Livret Crédit Coopératif Epi d'Or	15 420 €	15 283 €
Livret Crédit Mutuel La Rochelle	2 417 €	2 389 €
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance		
Total actif	30 548 €	32 237 €

Passif	2014	2013
Fonds propres		
Réserves de trésorerie	25 177 €	22 932 €
Résultat de l'exercice	- 2 478 €	2 245 €
Dettes		
Dettes non échues	7 849 €	7 060 €
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Total passif	30 548 €	32 237 €

Compte de résultat 2014

	Charges	2014	2013
Charges d'exploitation (I)			
Achat	2 368 €	1 873 €	
Autres charges externes	2 602 €	2 618 €	
Autres services extérieurs	23 867 €	20 243 €	
Charges financières (II)			148 €
Charges exceptionnelles (III)			
Total (I + II + III + IV)		28 837 €	24 882 €
Solde créditeur : Excédent			2 245 €

	Produits	2014	2013
Produits d'exploitation (I)			
Cotisations	22 908 €	22 988 €	
Subventions	3 000 €	3 500 €	
Autres produits	286 €	373 €	
Reprise sur Provision			10 €
Produits financiers (II)		164 €	256 €
Produits exceptionnels (III)			
Total (I + II + III + IV)		26 358 €	27 127 €
Solde débiteur : Déficit		2 478 €	

2. Informations relatives au bilan

2.1. Produits à recevoir

Produits à recevoir Autres financements	3 000 €
Total des produits à recevoir	3 000 €

2.2. Dettes

Dettes Fournisseurs	7 849 €
Total des dettes	7 849 €

2.3. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Au 01/01/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2014
Réserves Résultat 2014	25 177 €		2 478 €	22 699 €
Total des fonds syndicaux	25 177 €			22 699 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ressources annuelles

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a enregistré en comptabilité pour 26 358 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations (total perçu)	79 296 €
(-) Reversement au SCPVC	58 679 €
Subventions	3 000 €
Autres produits d'exploitation	383 €
Produits financiers	164 €
Total des ressources courantes	26 358 €

3.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2014, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

3.3. Contributions en nature

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 3,075 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

Sgen-CFDT Poitou-Charentes a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de locaux de 60 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.